

# Infolettre AGESSS



## À TOUS LES MEMBRES ACTIFS ET RETRAITÉS

Le 24 novembre 2017

Bonjour,

Le gouvernement a déposé hier, le 23 novembre 2017, à l'Assemblée nationale, le projet de loi 160 intitulé [Loi confirmant certaines conditions de travail applicables aux cadres des établissements de santé et de services sociaux](#). Ce projet de loi a pour objet de rétablir la validité du règlement du 23 mars 2015 ayant modifié les conditions de travail des cadres quant aux mesures de stabilité d'emploi applicables dans le contexte de la loi 10.

L'Association a été sollicitée afin de prendre part aux travaux en commission parlementaire liés à l'adoption de ce projet de loi et y participera assurément.

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué de presse « [Le projet de loi 160 du ministre Barrette : du mépris envers les tribunaux](#) », émis par l'AGESSS dans l'ensemble des régions du Québec.

Nous vous tiendrons informés quant aux développements de ce dossier.

### **L'équipe de l'AGESSS |**

Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux  
601, rue Adoncour, bureau 101  
Longueuil (Québec) J4G 2M6  
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750  
[agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca) | [www.agesss.qc.ca](http://www.agesss.qc.ca)



**Suivez-nous sur les médias sociaux! Facebook [AGESSS](#) - Twitter [@agesss\\_info](#)**

*This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 or 1 800 361-6526.*

Si votre courriel ne supporte pas les liens hypertextes, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que l'hyperlien contenu dans ce message ne fonctionne pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à [agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca). Merci de votre collaboration.

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, veuillez nous en faire part par courriel à [agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca). Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.